

L'an deux mil dix, le 1^{er} juillet à dix-neuf heures vingt cinq, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Didier VAILLANT, Maire.

Secrétaire : Sabrina HERRICHE

Présents : Didier VAILLANT, Jean-Louis MARSAC, Sylvie JOARY, Maurice MAQUIN, Odile MARIN, Mamadou KONATE, Rosa MACEIRA, Patrice BOULAY, Barthélémy AGONHOUMEY, Carmen BOGHOSSIAN, Ruddy ROBEIRI, Daniel AUGUSTE, Lydia JEAN, Gourta KECHIT, Fabienne DOGIMONT, Roland BAUER, Laetitia KILINC, Sabrina HERRICHE, Cécile COQUEL (*à compter de 19h 27*), Chandrasegaran PARASSOURAMANE, Jamil RAJA, Nicole MAHIEU-JOANNES, Jean DUMAND (*à compter de 19h36*)

Représentés : Djida TECHTACH pouvoir à Carmen BOGHOSSIAN, Maurice BONNARD pouvoir à Maurice MAQUIN, Michèle RANVIER pouvoir à Roland BAUER, Serge LOTERIE pouvoir à Patrice BOULAY, Jeannette M'BANI pouvoir à Barthélémy AGONHOUMEY, Thérèse EVERARD pouvoir à Rosa MACEIRA, Thangammah BASKARAN pouvoir à Mamadou KONATE,

Absents: Félix ZELPHIN, Maria SERRANO-AGUAYO, Thierry OUKOLOFF, Shirley ALLAL-CURTHELEY, Mohamed ANAJJAR

Le Quorum est constaté atteint, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour.

- Déclaration du Conseil municipal

M. le Maire donne lecture de la déclaration suivante :

***Villiers-le-bel est en deuil.** Un jeune homme de 19 ans a trouvé la mort samedi 26 juin dernier, tué par arme à feu en plein après-midi.*

Face à ce drame, le Conseil municipal exprime son émotion, sa peine et adresse ses plus sincères condoléances à la famille de Maxime et à ses amis.

***Villiers-le-bel est sous le choc.** C'est un acte criminel qui a été commis. Le ou les meurtriers doivent être interpellés rapidement et jugés. Toute personne disposant d'information utile pour la progression de l'enquête judiciaire en cours a le devoir de se faire connaître au plus vite auprès des services de police ou de justice.*

***Villiers-le-bel est en colère.** Tous les habitants sont consternés, indignés par cette violence répétitive et croissante. Une violence aveugle qui a atteint notre jeunesse et a tué un garçon de 19 ans. Nombreux sont les habitants qui nous font part de leur inquiétude pour l'avenir, mais encore plus nombreux sont ceux qui aujourd'hui disent : « Stop à cette violence ».*

***Villiers-le-bel dit stop à la violence.** Nous sommes tous concernés. C'est collectivement que nous devons agir pour qu'un tel drame ne se reproduise pas, pour que les armes ne soient plus utilisées, pour que la violence recule.*

***Villiers-le-bel doit se mobiliser.** Chacun à la place qui est la sienne, chacun avec ses responsabilités :*

- L'Etat, garant de la sécurité publique et de l'éducation nationale.
- La Ville, qui gère l'espace public et les services publics de proximité,
- Les parents responsables de leurs enfants,
- Les citoyens enfin, qui doivent retrouver le chemin de la solidarité et de la responsabilité face à l'individualisme et au renoncement.

Villiers-le-bel appartient à ses habitants. Un collectif, « le collectif du 29 juin » rassemblant des associations, des professionnels de terrain et des habitants s'est constitué pour appeler à un rassemblement vendredi 9 juillet. Le Conseil municipal de Villiers-le-bel s'associe à cette démarche citoyenne invite tous les Beauvillésois à rejoindre « le collectif du 29 juin ».

Villiers-le-bel se mobilise pour l'avenir. Le Conseil municipal s'engage à mobiliser au sein du collectif l'ensemble de ses moyens pour que ce rassemblement constitue le point de départ d'un vaste mouvement.

Villiers-le-bel agit avec « le collectif du 29 juin » :

- Pour que la liberté de chacun soit respectée,
- Pour que la rue soit un espace de convivialité,
- Pour que la famille occupe toute la place qui est la sienne.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette déclaration

1/Compte rendu

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2010

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 15 avril 2010 (Rapporteur : M. Vaillant)

Adopté à l'unanimité

2/Marchés Publics

Autorisation de signature - Travaux de construction de la nouvelle école Louis Jouvet

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, et 57 à 59,

VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 16 juin 2010,

VU les décisions de la Commission d'appel d'offres réunie les 11 mai, 8 et 28 juin, et 1er juillet 2010,

AUTORISE M. le Maire à signer les marchés de travaux de construction de la nouvelle école Louis Jouvet avec les sociétés et pour les montants suivants :

LOT	INTITULE	TITULAIRE	MONTANT
1	Structure	BONNEVIE & Fils 15, rue Pierre Curie 95400 ARNOUVILLE les GONESSE	900 000,00 € HT 1 076 400,00 € TTC
2	Enveloppe extérieure	Aux Charpentiers de France Avenue de La Plesse 91140 VILLEBON S/ YVETTE	1 668 301,69 € HT 1 995 288,82 € TTC (solution de base+étanchéité préau)
3	Aménagements intérieurs	STABI CIAM 3, rue Luigi Galvani 92167 ANTONY	853 864,11 € HT 1 021 221,48 € TTC
4	Fluides	ELALE/TFN 21, rue de la Marlière 95200 SARCELLES	963 045,43 € HT 1 151 802,33 € TTC (solution de base+ option PAC de secours+option PC supervision GTB)
5	Ascenseur	OTIS 110/114, rue Victor Hugo 92686 Levallois Perret	52 800,00 € HT 63 148,80 € TTC
LOT	INTITULE	TITULAIRE	MONTANT
6	Aménagements extérieurs	COCHERY Chemin du Parc 95480 PIERRELAYE	548 172,11 € HT 655 613,84 € TTC (solution de base sans option)

		TOTAL	4 986 183,34 € HT 5 963 475,27 € TTC
--	--	-------	---

(Rapporteur : M. Maquin)
Délibération adoptée à l'unanimité.

3/Marchés Publics

Autorisation de lancement - Marché public de télécommunications

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-21-1,
VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57 à 59, et 71

AUTORISE M. le Maire à lancer une procédure de consultation des entreprises, sous forme d'appel d'offres ouvert de niveau européen, relative au marché de télécommunications tel que décrit ci-dessus et à signer les marchés à intervenir (Rapporteur : M. Marsac)

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.